

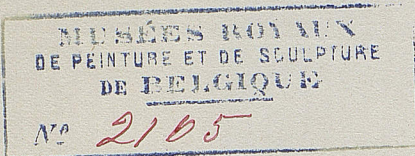
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de Puubens, appartenant à l'eglise
Cathédrale de Courmoult.

2105

[illegible]

2105
Cabl. de Rubens à la Cathédrale de Tournai.



Brux. 26 Aout 1881

à M^{re} le Ministre des
l^r Intérieur

Des membres de notre
Commission se sont rendus
à Valenciennes pour examiner
le tableau de Rubens (Le
Purgatoire) que la fabrique
de la Cathédrale semble
disposée à céder à l'Etat.

Nous regrettons d'avoir
à vous dire, M^{re} le Ministre,
que cette toile est
tellement altérée qu'il
n'est plus possible d'espérer
qu'une restauration
amplifiable qu'elle soit
permette de l'introduire
dans la Galerie des
l^r États.

Dans cette situation,
le mieux serait, à notre
avis de laisser à cette

~~Tableau~~
~~sa~~ Sa dernière œuvre
actuelle, afin de conserver
ainsi la composition
et le souvenir de l'œuvre
des œuvres du grand
maître flamand.

Vous vous priez, M.
le Mm.

Le Président
Le Secrétaire F. S.
N. S.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 20094

Bruxelles, le 12 juillet 1881.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Messieurs,

Je crois devoir vous informer qu'il résulte d'une communication qui m'est faite par le département de la Justice que la fabrique de la cathédrale de Courmair se serait disposée à vendre à l'Etat le tableau de Rubens, qui représente le "Purgatoire", et qui était placé autrefois audessus du maître-autel.

Je vous prie de me dire si, dans votre opinion, il conviendrait d'acquiescer cette oeuvre d'art pour les collections de l'Etat, et si par suite, il y aurait lieu d'entrer en négociation avec le conseil de fabrique pour la cession de ce tableau.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jacquemyns

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat.